

NON à la fermeture du site de Mérignac !

Conférence de presse en présence de :

- **Noël MAMERE, Député de Gironde**
- **Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire de Mérignac et Vice-président de la CUB**
- **Jean-Pierre DUFOUR, Vice-Président du Conseil régional**
- **Michel DAVERAT, Conseiller régional**
- **Laure CURVALE, Vice-présidente de la CUB**
- **Xavier SVAHN, Adjoint au Maire de Mérignac**
- **Dominique VAILLANT, conseillère municipale de Mérignac**
- **Raymonde JUHEL, conseillère municipale de Mérignac et des représentants de l'intersyndicale et des salariés**

- **Noël MAMERE** a indiqué à l'intersyndicale les principales idées dégagées lors de la réunion organisée hier (mercredi 17 mai) par Gérard Larcher, Ministre délégué à l'Emploi, et à laquelle ont participé les parlementaires girondins, Alain Rousset et, pendant une partie de la réunion, Jean-Louis Borloo. Cette réunion a été marquée par un « **front du refus** » des élus : **toutes les forces politiques en présence refusant tout plan social si aucun projet industriel n'était envisagé pour le site de Mérignac**. Il a assuré les représentants des salariés de la mobilisation des politiques dans ce dossier.

Par ailleurs, il a rappelé qu'**un certain nombre de projets d'investissements du groupe EADS et d'Airbus ont bénéficié de fonds publics** : pour les hangars de la SOGERMA (fonds publics du Conseil Général, Conseil Régional et de la CUB totalisant près de 10 millions de francs à la fin des années 90) et pour l'itinéraire à grand gabarit (72,8 millions d'euros de l'Etat sur les 171 millions qu'a coûté le projet, somme à laquelle s'ajoutent les coûts d'entretien de l'infrastructure).

Enfin, Noël MAMERE a souligné le caractère inacceptable et inconcevable de cette décision alors que dans le même temps on parle d'un pôle de compétitivité aéronautique sur l'Aquitaine et que des hangars de moins de 5 ans d'âge sont susceptibles d'accueillir jusqu'à des A 380.

- Les élus ont dénoncé la méthode employée et le cynisme de la direction de EADS (en faisant référence notamment à la brutalité de l'annonce de la fermeture du site, et à certaines déclarations de la PDG de la Sogerma expliquant le « malentendu » entre la direction de EADS et les salariés par un problème de traduction...).
- **Gérard CHAUSSET** est intervenu pour préciser la position des Verts dans ce dossier :
- les Verts demandent le **maintien du site de la Sogerma à Mérignac** : il ne s'agit pas de faire faire à la Sogerma une autre activité industrielle qui serait éloignée de ses compétences actuelles

- **Mais dans le même temps, il est important de penser à la diversification industrielle sur le territoire aquitain** (« il ne faut pas mettre nos œufs dans le même panier »), et ce d'autant plus que déjà d'autres entreprises du secteur aéronautique sont fragilisées et voient leurs plans de charges s'étioler.

Gérard CHAUSSET a également souligné le fait qu'**avec cette décision de EADS, un tabou était levé**. En décidant de rayer de la carte un site de 1000 emplois, la direction de EADS a ouvert une brèche dans laquelle pourraient s'engouffrer d'autres entreprises du tissu industriel local et régional. **On peut craindre un « effet domino »** qui concernerait à la fois les entreprises sous-traitantes¹ ou directement liées à la SOGERMA, mais aussi d'autres entreprises du secteur militaro-industriel, ce qui induirait une perte de compétences sur notre territoire, et on entrerait alors dans un cercle vicieux.

- Cette notion d'« effet domino » a été reprise par un représentant des salariés qui a indiqué que **déjà des entreprises**, et notamment des petites compagnies aériennes (avec un faible nombre d'appareils) qui avaient chargé la SOGERMA d'un certain nombre de prestations, **sont en difficulté**.
- L'Intersyndicale est revenue sur les raisons qui ont conduit à cette situation, en indiquant clairement qu'« **on les avait mis dans cette situation** ». Le **cas des avions VIP** pour l'émir du Qatar a été évoqué : pris à 50% du prix du marché (sorte de « ristourne » d'Airbus) a contribué à plomber les comptes. L'intersyndicale a également indiqué que **des solutions existaient en termes de transfert de charges** : il y avait un **3^{ème} avion VIP** pour lequel l'émir du Qatar était disposé à payer le prix normal du marché (une centaine de millions d'euros) et qui pourtant n'a pas été donné à la Sogerma, il y a aussi le cas des **A340-500 d'Airbus qui doivent passer en « retrofit »**, car ne répondant pas aux exigences des clients en termes de performances.

Airbus a donc une réelle responsabilité dans la situation actuelle de la Sogerma : elle préfère ainsi attribuer certains de ses contrats de maintenance à des entreprises hors-groupe EADS comme Swiss Air Industries, alors qu'ils ne sont pas nécessairement moins chers que la Sogerma.

- Au cours de cette rencontre, il a également été fait mention des **conséquences d'une délocalisation des activités de maintenance aéronautique en terme de sécurité aérienne**.
- **Jean-Pierre DUFOUR** est par ailleurs intervenu pour réaffirmer l'**importance d'une solidarité entre l'Aquitaine et la région Midi-Pyrénées et d'une stratégie industrielle qui ne mette pas en concurrence les territoires**. Il a indiqué qu'il semble quand même difficilement concevable que sur les 140 000 emplois dans le

¹ La CCI de Gironde évalue, dans le cadre d'une première estimation, à 4 à 5 000 emplois le nombre d'emplois dans la sous-traitance de la Sogerma.

secteur aéronautique dans le Sud-Ouest, il n'y ait pas de solution industrielle pour les 1 000 emplois et le site de Mérignac.

- Pour conclure, **Noël MAMERE** a de nouveau assuré les salariés de la mobilisation de tous les acteurs politiques et de leur détermination à refuser tout plan social de la part de EADS tant qu'une véritable stratégie industrielle n'est pas envisagée pour le site de Mérignac. L'intersyndicale a salué cette « intersyndicale politique » qui rejoint leur mouvement.